

Arrêté du Président

N°2026-13

OBJET : Etablissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Attaché territorial au titre de la promotion interne

Le Président du CDG43,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier cadre d'emplois des attachés territoriaux, et particulièrement les articles 5 et 6,

VU le décret n° 2006-1462 du 28 novembre 2006 relatif à la promotion interne des fonctionnaires territoriaux

Considérant les lignes directrices de gestion pour la promotion interne,

VU le tableau de classement,

CONSIDERANT que 4 quotas de recrutement sont satisfaits,

Arrête

Article 1 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'Attaché territorial, les fonctionnaires désignés ci-après, avec effet au 01/07/2026 :

CHAMPANHET Jean-Luc	Cté d'agglomération du PUY EN VELAY
TRAPEAUD Céline	Cté de Communes MEZENC-LOIRE-MEYGAL
FRACHETTE Stéphanie	Cté de Communes LES MARCHES DU VELAY ROCHEBARON
CORNILLON Maryse	Commune de VALPRIVAS

Article 2 : La durée de validité de cette liste est fixée à deux ans. L'inscription est renouvelable une troisième fois puis une quatrième fois. L'intéressé doit faire connaître par écrit au Président du Centre de Gestion de la HAUTE-LOIRE, son intention d'être maintenu sur la liste pour une année supplémentaire.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la HAUTE LOIRE et à la collectivité employeur des agents concernés.

Article 4 : Le Président informe que cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon – BP 129 – 63033 CLERMONT FERRAND Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la transmission en Préfecture.

Fait à Espaly Saint-Marcel,

Le 15 Juin 2026

Michel Chapuis, Président du CDG43

Date d'affichage :

AR Prefecture

043-284300027-20260615-202613-AR
Reçu le 16/06/2026

